



**AVIS DE PUBLICATION
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 609-04-26 décrétant une dépense de 1 219 369 \$ et emprunt de 1 219 369 \$ pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neiges usées et d'entreposage de sel de voirie.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 7 avril 2026 le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT 609-04-26 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 219 369 \$ ET EMPRUNT DE 1 219 369 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES ET D'ENTREPOSAGE DE SEL DE VOIRIE.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **4 mai 2026, à 19 h**, au Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h ainsi que sur le site internet.
3. Le projet de règlement 609-04-26 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Agapit, le 8 avril 2026

Claude Fortin,
Directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis concernant l'assemblée publique de consultation du règlement 609-04-26 aux endroits prévus à cette fin au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité en date du 8 avril 2026 et ce, conformément au Règlement numéro 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal relatif aux modalités de publication des avis publics.

De plus, le projet du règlement 609-04-26 sera publié dans l'édition du 22 avril 2026 du Peuple Lotbinière, un journal régional.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Agapit, ce 8 avril 2026.

Claude Fortin,
Directeur général et greffier-trésorier